



revenir sur un leg à une commune .

Par **jacky38**, le **30/07/2012** à **19:00**

bonjour ;

au cours de l'année 1930 un grand oncle à mon père dont il était le seul héritier à légué tous ses biens meubles et immeubles à la commune dans le but de créer un hospice ou hopital .

non seulement l'hospice n'a jamais vu le jour mais tous les biens ont été vendus dans les 2 ou 3 années suivantes à des particuliers .les titres et actions diverses sont probablement tombées dans l'escarcelle de la commune .

l'hospice n'a jamais vu le jour . l'esprit du leg n'a donc pas été respecté.

en 1930 mon père avait 10 ans sous tutelle orphelin de son père .

question: la famille peut elle revenir sur leg malgré ces années passées ?

Existait-il une quotité disponible ?

la famille vient de découvrir cette histoire il y a très peu de temps .

merci à tous